

Commission : Conseil Education et Culture

Question : L'éducation à la citoyenneté environnementale

Auteur : Nouvelle-Zélande

Depuis 1995, et la création des Conférences of Parties, l'environnement est devenu le sujet primordial pour l'humanité. De nombreux accords ont été ratifiés, des traités ont été signés, des mesures et des engagements politiques ont émergé, mais malgré tous ces efforts notre planète reste en danger d'un réchauffement climatique proche. L'éducation à la citoyenneté environnementale semble être une des clés de ce problème. Eduquer les jeunes pour qu'ils préservent notre planète mais aussi pour qu'ils s'impliquent dans la lutte écologique paraît essentiel pour pouvoir sauver notre planète.

La Nouvelle-Zélande est consciente que les générations futures joueront un rôle primordial dans la préservation de l'environnement. C'est pourquoi, nous multiplions nos efforts pour sensibiliser nos jeunes afin de conserver notre statut de pays « vert ». En Nouvelle-Zélande, plus de 30% du territoire est protégé grâce au statut de réserve naturelle, et nous tendons de plus en plus vers une énergie 100% renouvelable. Nous avons aussi modifié nos programmes scolaires, l'écologie en est maintenant le thème principal.

Mais les efforts doivent se faire au niveau international, des mesures concrètes doivent être prises pour que tous les pays puissent participer à la préservation de l'environnement. Une « culture verte » doit être diffusée afin que tous les citoyens du monde participent à l'écologie. Cependant, les Etats développés doivent aussi se mobiliser, par exemple en adoptant une économie verte comme la Nouvelle-Zélande tend à le faire. Cette « culture verte » doit devenir le pilier de notre société.

La Nouvelle-Zélande aide et supporte les pays s'impliquant entièrement dans l'écologie. Depuis plusieurs années, nous subventionnons des pays du Pacifique en difficultés comme les Iles Fidji et les Iles Salomon. Cette aide permet à ces pays de se développer et donc d'adopter une économie, une culture et une éducation verte. Ainsi, nous soutenons toutes les actions faites en faveur de l'environnement.

En 2015, 132 parties ont signé le traité de Paris et notamment l'article 12 qui vise à promouvoir l'éducation, la formation, la sensibilisation et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques. Mais depuis, les efforts dans cette direction ont stagné, aucune action concrète n'a été réalisée et la planète n'attend pas. La Terre se dégrade de jour en jour, c'est pourquoi il faut agir aujourd'hui et ne pas attendre une situation pire que critique.

La Nouvelle-Zélande promouvoit ainsi toutes les actions menées en faveur de l'environnement. Nous soutenons la diffusion de pratiques « vertes » mais nous favorisons aussi une éducation verte que l'on considère comme la clé du problème. Nous voulons pousser le reste du monde à adopter « une culture verte » et une écocitoyenneté qui permettront à tous de participer à la préservation de l'environnement. La Nouvelle-Zélande dénonce aussi la faible implication de certains Etats qui doivent au contraire, développer les idées d'écologie et de protection de l'environnement dès le plus jeune âge.